

RÉSUMÉ FINAL DE L'ÉVALUATION DE L'UNITÉ :

Institut Maurice Hauriou (IMH)

SOUS TUTELLE DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES :

Université Toulouse 1 Capitole - UT1

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2019-2020
VAGUE A

Rapport publié le 18/03/2020



Pour le Hcéres¹ :

Nelly Dupin, Présidente par
intérim

Au nom du comité d'experts² :

Marcel Morabito, Président du
comité d'experts

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président". (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

Les données chiffrées présentées dans le tableau de ce document sont extraites des fichiers déposés par la tutelle dépositaire au nom de l'unité.

PRÉSENTATION DE L'UNITÉ

Nom de l'unité :	Institut Maurice Hauriou
Acronyme de l'unité :	IMH
Label et N° actuels :	EA 4657
ID RNSR :	201220094U
Type de demande :	Renouvellement à l'identique
Nom du directeur (2019-2020) :	M. Grégory KALFLECHE, M. Stéphane MOUTON
Nom du porteur de projet (2021-2025) :	M. Grégory KALFLECHE, M. Stéphane MOUTON
Nombre d'équipes et /ou de thèmes du projet :	/

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président :	M. Marcel MORABITO, Sciences Po Paris
Experts :	M. Stéphane DUROY, Université de Sceaux /Paris Sud M. Stéphane MANSON, Université de Versailles Saint-Quentin M. Vincent TCHEN, Université de Rouen (CNU 02)

REPRÉSENTANTE DU HCÉRES

M^{me} Pauline TÜRK

REPRÉSENTANT DES ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES TUTELLES DE L'UNITÉ

M. David ALARY, Université Toulouse 1 Capitole

INTRODUCTION

HISTORIQUE, LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE ET ÉCOSYSTEME DE RECHERCHE

L'Institut Maurice Hauriou a été créé en 2011 par fusion de deux équipes d'accueil, le Centre d'études de recherches constitutionnelles et politiques et le Laboratoire Théorie des actes et du contrôle des institutions publiques. Cette fusion avait été recommandée par un comité d'experts de l'AERES afin de regrouper les recherches en droit public interne. Il accueille ses membres au 1er étage de l'arsenal de l'Université Toulouse Capitole, 2 rue du doyen Gabriel Marty 31042 Toulouse Cedex.

À l'échelle locale, l'IMH développe plusieurs projets avec l'IFR (Institut Fédératif de Recherche), structure institutionnelle rattachée à l'Université, dont la fonction est d'assurer la coordination scientifique, financière et institutionnelle des activités scientifiques menées par plusieurs équipes d'accueil de l'université. Il collabore régulièrement avec des membres de TSE (Toulouse School of Economics) et le Labex IAST (Institute for Advanced Studies in Toulouse) qui favorise les coopérations entre juristes et économistes. Le droit de la santé dispose également d'un Institut fédératif propre, l'IFERISS (Institut Fédératif d'Études et de Recherches Interdisciplinaires Santé et Société). Ses membres sont activement engagés dans les instances de l'Université. L'IMH a par ailleurs noué des liens solides avec les acteurs institutionnels et politiques. Il entretient notamment une relation privilégiée avec le Tribunal administratif. Il a enfin été associé à la Chaire UNESCO « Éthique, Science et Société ».

À l'échelle nationale, l'IMH s'insère plus largement dans la politique universitaire nationale et ouvre régulièrement des projets avec des laboratoires d'autres universités (Aix-Marseille, Montpellier, Paris, Perpignan). Il participe aux actions menées par les associations scientifiques nationales : AFDC (Association française de droit constitutionnel), AFDA (Association française de droit administratif), AFDS (Association française du droit de la Santé). Ses membres sont aussi fortement investis dans le GRALE (Groupement de recherche sur l'administration locale en Europe). L'IMH est encore présent dans les expertises sollicitées par les instances nationales (Assemblée nationale, Sénat, Conseil constitutionnel, Conseil d'État).

Enfin, à l'échelle internationale, il est impliqué dans des coopérations universitaires et, plus particulièrement, dans des structures scientifiques de haut niveau comme EPLA (*European Public Law Organization*) et l'Académie internationale de droit constitutionnel.

DIRECTION DE L'UNITÉ

M. Grégory KALFLECHE, M. Stéphane MOUTON

NOMENCLATURE HCÉRES

SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux

THÉMATIQUES

L'IMH développe son activité autour de cinq axes de recherche : Puissance publique et libertés ; Institutions politiques ; Droit patrimonial public ; Santé et nouvelles technologies ; Transformation(s) du service public.

L'axe 1 – Puissance publique et libertés – analyse l'impact de l'activité des personnes publiques et de leur capacité de régulation sur les droits fondamentaux, que cela soit par les phénomènes classiques comme les prisons ou les activités de police, ou par le développement de la société de l'information, le *big data* et les fichiers.

L'axe 2 – Institutions politiques – analyse les évolutions des institutions politiques, marque de fabrique actuelle de l'approche du droit constitutionnel par l'IMH, la théorie du droit prenant le pas sur le contentieux constitutionnel dans ces recherches. Les évolutions constitutionnelles se traduisent en droit administratif par des évolutions non moins importantes des collectivités territoriales. L'axe est donc un lieu de rencontre de ces deux droits et des évolutions communes nombreuses.

L'axe 3 – Droit patrimonial public – tend à démontrer le rapprochement très important des droits de l'environnement, de la propriété des personnes publiques, de l'urbanisme et des mécanismes financiers et fiscaux en droit interne contemporain. Marquées par des évolutions croisées, ces matières se regroupent dans un « droit patrimonial » dont les conséquences se font sentir sur toute opération immobilière bien au-delà des distinctions universitaires ou législatives.

L'axe 4 – Santé et nouvelles technologies –, loin d'être une simple thématique du droit de la santé classique, confronte les évolutions du droit, de la société et de la bioéthique face aux nouvelles technologies de la santé. Qu'il s'agisse de la robotisation, des nanotechnologies ou des nouvelles thérapeutiques, la modernité et la diversité du droit sont en effet notables.

L'axe 5 – Transformation(s) du service public –, plus récemment créé, renvoie à Hauriou qui fut l'un des précurseurs des analyses relatives au service public, même s'il refusa plus tard d'en faire le critère du droit administratif. Les impacts de la crise économique, du droit de l'Union et des évolutions de la société sur cette notion depuis son retour comme critère du droit administratif dans les années 1950 méritent des recherches approfondies. Entre classicisme et droit public des affaires, selon une approche thématique (droit de l'eau, services de sécurité...) ou dans une approche théorique, les transformations actuelles impliquent un nombre grandissant d'analyses. L'approche de cet axe est aussi fondamentalement comparatiste.

EFFECTIFS DE L'UNITÉ

Nom de l'unité : Institut Maurice Hauriou		
Personnels en activité	Nombre au 30/06/2019	Nombre au 01/01/2021
Professeurs et assimilés	13	13
Maîtres de conférences et assimilés	14	14
Directeurs de recherche et assimilés	0	0
Chargés de recherche et assimilés	0	0
Conservateurs, cadres scientifiques EPIC, fondations, industries...	0	0
Professeurs du secondaire détachés dans le supérieur	0	0
ITA-BIATSS, autres personnels cadre et non cadre EPIC...	1	1
Sous-total personnels permanents en activité	27	27
Enseignants-chercheurs non titulaires, émérites et autres	3	
Chercheurs non titulaires, émérites et autres (excepté doctorants)	0	
Doctorants	78	
Autres personnels non titulaires	0	
Sous-total personnels non titulaires, émérites et autres	80	
Total personnels	107	27

AVIS GLOBAL SUR L'UNITÉ

En tenant le plus grand compte des recommandations du précédent rapport d'évaluation, l'IMH s'est inscrit dans une solide démarche de qualité. La distribution des recherches en axes, comme le rôle joué par l'IFR, ont produit des résultats fructueux. La production scientifique de l'IMH est dense et de qualité. L'équilibre entre travaux individuels et collectifs est satisfaisant. Leur rayonnement est incontestable dans le cadre national comme international.

Les liens tissés par l'IMH avec son environnement sont logiquement avant tout académiques. Il reste que les liens entretenus avec l'environnement non académique sont intéressants, à l'instar des ateliers ayant pour thème « Droits des libertés » ou « Droit de la santé », des coopérations dans le champ des nouvelles technologies ou encore des expertises auprès d'instances politiques nationales. Il entretient aussi des liens étroits avec des acteurs institutionnels locaux.

L'IMH développe une politique doctorale forte, dont la qualité est clairement ressentie par les doctorants. Par ailleurs, le lien entre recherche et enseignement est solide. Plusieurs diplômes sont dirigés par des membres de l'IMH. Un point faible cependant, d'ordre matériel : la salle des doctorants gagnerait incontestablement à être plus spacieuse.

La direction de l'unité est bicéphale, conformément à la pratique en vigueur depuis la création de l'IMH. De façon classique, c'est dans le cadre d'un conseil de laboratoire, qui représente de façon équilibrée les diverses composantes de l'IMH, que s'effectuent la présentation et la validation des divers projets de recherche et de manifestations scientifiques. Les évolutions des personnels ont produit un très faible taux d'encadrement féminin parmi les professeurs. Un rééquilibrage est souhaitable dans le corps des professeurs. Par ailleurs, le laboratoire, malgré l'ampleur de ses activités, s'appuie sur un seul agent administratif, de catégorie C.

L'IMH présente un certain nombre de points forts qu'il convient de maintenir ou de renforcer. Il en est ainsi du niveau élevé de publications et d'activités scientifiques. La politique doctorale de l'Institut donne également satisfaction et il s'agit de la préserver. La structuration en axes oriente les activités de l'équipe de manière cohérente et fédératrice. L'IMH dispose de sérieux atouts en termes de potentiel de recherche et de motivation de ses membres. Sur le prochain quinquennal, il souhaite s'attacher à développer les projets fédérateurs et à diversifier ses sources de financement. On ne peut que l'encourager à poursuivre dans la voie où il s'est résolument engagé

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales
Évaluation des établissements
Évaluation de la recherche
Évaluation des écoles doctorales
Évaluation des formations
Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

